

Pétition au Conseil fédéral

« La Suisse doit signer et ratifier rapidement la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées »

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté, le 20 décembre 2006, la **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées**. La disparition forcée de personnes représente une violation grave des droits humains. Ce qui est particulièrement insupportable dans ce crime est précisément l'incertitude quant au sort de la personne disparue.

La Convention est un instrument efficace pour la prévention et la répression de ce crime qui reste encore trop souvent impuni. Or, son entrée en vigueur est conditionnée à sa ratification par vingt Etats. Plus de deux ans après son adoption, nous sommes malheureusement encore loin du compte.

La Suisse, qui a pourtant activement participé à l'élaboration de la Convention, déçoit aujourd'hui les organisations de défense des droits humains et les familles des disparus dans le monde. Elle n'a toujours pas signé et ratifié la Convention et s'apprête à suivre une très longue procédure de questionnements, de réflexion, de clarifications et de consultations. Aucun calendrier n'a encore été fixé pour la signature et la ratification. Tout cela laisse craindre un report de la signature aux calendes grecques.

Les personnes signataires demandent par conséquent au Conseil fédéral de signer immédiatement la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et de prendre toutes les mesures pour que l'Assemblée fédérale puisse ensuite ratifier cette Convention dans les plus brefs délais. Dans l'intervalle, elles demandent au Conseil fédéral d'informer régulièrement l'opinion publique sur l'avancée de la procédure.

| | NOM, PRENOM | ADRESSE | SIGNATURE |
|---|-------------|---------|-----------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |

Merci de renvoyer cette pétition munie d'une ou de plusieurs signatures sous enveloppe affranchie, le plus vite possible, soit avant le **20 février 2010** au Jardin des Disparus, case postale 108, 1217 Meyrin 1. D'autres feuilles de pétition peuvent être téléchargées sous www.trial-ch.org/disparitions.html. Peuvent signer cette pétition toutes les personnes indépendamment de l'âge, de la nationalité et du domicile.

Organisations signataires : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-Suisse), Amnesty International, Section Suisse (AI), Asamblea Permanente por los Derechos Humanos (APDH), Association pour la prévention de la torture (APT), Association des chiliens résidents à Genève, Association Maison Populaire de Genève (ASSMP), Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), Centre de conseils et d'appuis pour les jeunes en matière de Droits de l'Homme (CODAP), Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), Comité « Memoria y Justicia » (CMJ), Dondé están, Fédéralistes mondiaux de Suisse (FMS), Humanrights.ch / MERS, IBUKA Mémoire et Justice - Section Suisse, Jardin des Disparus - Association des victimes de la disparition forcée, Juristes Démocrates Suisses (JDS), Ligue Suisse des Droits de l'Homme, Section de Genève (LSDH), Organisation mondiale contre la torture (OMCT), Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Section Suisse de la Commission internationale de juristes (ICJ-CH), Société pour les peuples menacés - Suisse (SPM), Solidarité sans frontières (Sof), TRIAL (Track Impunity Always - Association suisse contre l'impunité).

La disparition forcée est une pratique inhumaine qui se poursuit aujourd'hui encore

- ➔ Des dizaines de milliers de personnes sont victimes de disparition forcée: leur sort demeure inconnu et leurs proches vivent des années dans l'angoisse.
- ➔ Ce crime, souvent perpétré à large échelle, a été commis récemment ou est encore commis dans des dizaines de pays: Algérie, Argentine, Colombie, Ethiopie, Inde, Libye, Mexique, Népal, Russie, Sri Lanka, etc. Même les Etats-Unis y ont eu recours dans le cadre de la «guerre contre le terrorisme».
- ➔ Une Convention internationale a été adoptée pour combattre ce phénomène et pour punir les responsables.
- ➔ La Suisse a attendu **50 ans** pour ratifier la Convention sur le génocide.
- ➔ **N'attendons pas 50 ans pour adhérer à la Convention contre la disparition forcée !**

Signez et faites signer la pétition !